

Docteur Bernard CHABAUD
VIVRE LA CIOTAT

Madame, Monsieur, bonjour

Vous n'êtes pas sans savoir notre attachement à La Ciotat Cœur de Parc puisque dès le début, nous avons affiché cette conviction dans notre vitrine du 16 rue de poilus. L'accroche en était: « Pourquoi, ce qui est bon pour Marseille et Cassis ne l'est pas pour La Ciotat ».

Evidemment, cette réalisation doit comprendre la totalité du site terrestre et maritime. Vous soulevez le problème du développement durable, à cette occasion, je tiens à préciser à ceux qui nous écoutent, que le développement durable n'est pas un statut quo, mais la possibilité de continuer à prélever les ressources naturelles en restaurant ce prélèvement à l'identique.

Je pense donc qu'il faut communiquer (et je le ferai) avec nos amis chasseurs et pêcheurs qui mal informés, s'opposent à ce Cœur de Parc.

LES VOIES à PRIVILEGIER sont :

A) L'enseignement du développement durable :

- à l'école
- à la population
- aux touristes
- sensibilisation à la protection du patrimoine.

B) Ce qui est directement dépendant de la volonté municipale

- Evaluer les besoins des bâtiments communaux et les remettre aux normes (isolation, double, vitrage, etc ...)
- Le tri sélectif individuel mais aussi collectif
- Améliorer encore et encore la station d'épuration
- Remettre au goût du jour les idées de transport en commun et scolaire
- Utilisation par la mairie de véhicules propres (j'en ai un)
- Diminuer la consommation d'énergie au niveau des éclairages publics
- Que les contrats passés par la commune à des Entreprises, tiennent compte de l'environnement et de l'économie d'énergie
- Traiter les insuffisances de notre déchetterie
- Résoudre les problèmes posés par le Mentaure
- Propreté de la ville, lutte contre le risque infectieux
- Respect de la biodiversité
- Protection du site - vie animale, végétale

- Prévention des feux - sentiers protégés – accompagnement des touristes

C) Ce que la mairie doit résoudre avec les partenaires Industriels et immobiliers

Favoriser par une augmentation du COS, les entrepreneurs immobiliers qui respectent les nouveaux critères sur l'énergie en particulier renouvelable, ce qui se traduit par une augmentation du foncier, nécessaire à la réalisation de logements sociaux. A noter qu'une statistique montre que l'immobilier privé est moins respectueux de ces critères, puisque les logements sociaux consomment moins 30 % d'énergie que les logements privés, la consommation d'eau : 150 l dans le privé – 100 l en HLM

Tri sélectif en amont au niveau des entreprises et du traitement des déchets.

Ce point est essentiel puisque au-delà des emplois directs créés par le Parc Naturel des Calanques, s'ajoutera le développement d'une activité industrielle, le logo « La Ciotat Cœur de Parc » sera bien évidemment attractif pour ces entreprises.

Une notion semble essentielle :

Nécessité d'un développement harmonieux entre tous les partenaires.